



L'automobile de collection

🕒 3 min 50

Le marché de l'automobile de collection a profondément évolué en cinquante ans, accélérant sa mutation ces cinq dernières années. Pierre Novikoff, vice-président de Artcurial Motorcars, nous éclaire sur cet univers de passionnés marqué par l'émergence d'un nouveau profil de collectionneurs dans un contexte géographique et économique changeant.

Propos recueillis par Laurent Issaurat, responsable du service Art Banking au sein de Société Générale Private Banking.

Pierre, qu'entend-on exactement par « voiture de collection » aujourd'hui ?

Historiquement, une voiture était considérée de collection dès lors qu'elle avait plus de trente ans. Mais cette définition a évolué : cette dénomination peut désormais concerner une voiture moderne produite en édition limitée ou encore une voiture de course avec un palmarès significatif quel que soit son âge.

Comment s'est structuré le marché des voitures de collection ?

Les premières ventes de voitures de collection ont été organisées en France dans les années 1970. Après une bulle spéculative à la fin des années 1980, c'est en 2015 que ce marché explose véritablement avec la génération des baby-boomers qui devient collectionneuse, acquérant majoritairement des voitures des années 1950 et 1960. Puis l'épidémie de Covid en 2020 marque un tournant dans un marché dont la dynamique varie selon les générations de voitures.

Quelles sont justement les tendances actuelles du marché ?

Les voitures datant d'avant la Seconde Guerre mondiale restent recherchées quand elles sont signées de grands carrossiers ou de compétition. À l'inverse, celles des années 1950 connaissent un marché en recul, tandis que les modèles des années 1960 et 1970 affichent une tendance relativement stable.

En revanche, la tendance est très positive pour les voitures fabriquées à partir des années 1980/1990. Ce marché est animé par de nouveaux acquéreurs qui privilégient un regard de collectionneurs sur les voitures récentes plutôt que d'utilisateurs. Des modèles tels que la Ferrari Modena Challenge Stradale ou BMW Z8 sont très recherchés alors qu'elles ont moins d'une vingtaine d'années.

Les « supercars » occupent-elles une place particulière ?

Absolument. Les « supercars » ou même « hypercars » sont des modèles très récents – moins de dix ans – qui sont les plus extrêmes d'une marque. La « supercar » concentre l'ensemble du savoir-faire technologique d'une marque et peut représenter un coût jusqu'à dix fois supérieur à celui d'un modèle classique. Le constructeur y développe des solutions techniques de pointe, puisées par exemple, dans celles de la Formule 1 pour Ferrari ou McLaren ou dans les courses d'Endurance pour Porsche.



Le phénomène des « supercars » s'étend également à des constructeurs plus confidentiels comme Pagani en Italie, Koenigsegg en Suède ou encore Bugatti en France qui se concentrent uniquement sur ce marché de l'hyperluxe où les voitures se vendent entre 3 et 5 millions d'euros.

Ces modèles sont particulièrement populaires auprès de jeunes collectionneurs attirés par la dimension très spectaculaire de ces voitures qu'ils découvrent sur les réseaux sociaux.



Dans quels pays le marché de l'automobile de collection est-il le plus dynamique ?

En Europe, le Brexit a renforcé la position de la France, qui est devenue une grande place du marché de l'automobile de collection, aux côtés de l'Angleterre et de Monaco. Le salon Rétromobile, dont la 50e édition aura lieu fin janvier dans la capitale parisienne, est un rendez-vous incontournable pour les collectionneurs.

Le marché principal reste toutefois les États-Unis. Après le marché britannique, on observe également un isolement des marchés outre-Atlantique. Les acquéreurs américains modifient leurs habitudes face à l'incertitude des tarifs douaniers et au vide juridique actuel sur l'importation de voitures de collection, délaissant le marché européen au profit des États-Unis. Ils se concentrent également davantage sur les « supercars » très récentes.

Comment se définit aujourd'hui la valeur d'une voiture de collection ?

Plusieurs critères entrent en jeu : tout d'abord la marque. On constate d'ailleurs que le fait qu'une marque soit encore très active aujourd'hui, comme Porsche, Ferrari ou Lamborghini, soutiendra la valeur de ses modèles anciens. Le nombre d'exemplaires produits est bien entendu à prendre en compte et les séries limitées sont de plus en plus recherchées. Enfin, la provenance est très importante : la voiture étant par définition un objet de duplication, c'est son histoire – l'achat par une personnalité connue par exemple – qui accroîtra son intérêt.

Enfin pour les voitures de course, le palmarès entre également en jeu : la valeur ne sera pas la même selon que la voiture a participé ou non à une course ou selon son classement. Une voiture qui a gagné les 24 Heures du Mans se vendra au moins le double d'une voiture ayant seulement participé.

...

Y a-t-il un prix d'entrée et quels conseils pouvez-vous donner à de futurs collectionneurs ?

Contrairement aux idées reçues, et c'est cela qui est très enthousiasmant, il est possible de démarrer une collection avec quelques milliers d'euros. Les premières Twingo ou Clio Williams qui ont marqué leur génération sont devenues des voitures de collection dont la valeur ne cesse d'augmenter mais qui restent abordables.

Dans tous les cas, avant tout achat, j'invite à réfléchir à son utilisation : souhaite-t-on participer à des concours d'élégance, des rallyes, à en faire un usage régulier ? Il faut également faire très attention au prix : derrière un montant très bas peuvent se cacher des coûts très élevés de rénovation. C'est donc l'état général de la voiture qu'il faut vraiment privilégier. Une voiture est un objet complexe qu'il faut entretenir et qui nécessite une utilisation régulière. Il faut donc choisir une voiture qui vous attire avant tout et qui corresponde à l'usage que vous souhaitez en faire !

Pour conclure, quelles sont pour vous les voitures mythiques qui ont marqué l'histoire ?

La Mercedes 300 SL Papillon, où la fonction a imposé la forme – les portières papillon ayant été imaginées pour s'adapter au châssis tubulaire – a marqué les années 50. Je pense ensuite aux séries DB4, DB5 d'Aston Martin immortalisées par James Bond dans les années 60. Enfin, la Ferrari Testarossa dévoilée en 1984 est un jalon dans l'histoire du design. Icône de son époque, son dessin a véritablement changé le regard des passionnés comme des néophytes sur l'automobile !

Avertissements :

Société Générale Private Banking est la ligne métier du Groupe Société Générale opérant à travers son siège au sein de Société Générale S.A. et de départements, succursales ou filiales (chacune une « Entité » et ensemble les « Entités »), localisés sur les territoires mentionnés ci-après, agissant sous la marque « Société Générale Private Banking » et distributeurs du présent document.

Le présent document de nature publicitaire, sujet à modification, est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle.

Son contenu n'est pas destiné à fournir un service d'investissement, il ne constitue ni un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée sur un produit financier, ni un conseil ou une recommandation personnalisée en assurance, ni une sollicitation d'aucune sorte, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal de la part de Société Générale Private Banking et de ses Entités. L'information contenue dans ce document n'a pas pour objectif de fournir une base permettant de prendre une décision d'investissement.

Tout investissement peut avoir des conséquences fiscales et Société Générale Private Banking et ses Entités ne fournissent pas de conseil fiscal. Le niveau d'imposition dépend des circonstances individuelles et les niveaux et assiettes d'imposition peuvent changer. En outre, le présent document n'a pas pour objet de fournir des conseils comptables, fiscaux ou juridiques et ne doit pas être utilisé à des fins comptables, fiscales ou juridiques. Des conseils indépendants doivent être sollicités le cas échéant.

Le contenu de ce document ne prend pas en compte d'objectifs d'investissement ni de situations financières spécifiques. Il appartient aux investisseurs de prendre contact avec leurs conseillers externes habituels afin d'obtenir toutes les informations financières, juridiques et fiscales qui leur permettront d'apprécier les caractéristiques et les risques de l'investissement envisagé ainsi que la pertinence de la mise en œuvre des stratégies dont il est question dans le présent document.

L'investissement dans certaines classes d'actifs citées peut ne pas être autorisé dans certains pays ou peut être réservé qu'à une certaine catégorie d'investisseurs. Il est de la responsabilité de toute personne en possession de ce document de s'informer et de respecter les dispositions légales et réglementaires de la juridiction concernée. Ce document n'est en aucune manière destiné à être diffusé à une personne ou dans une juridiction pour laquelle une telle diffusion serait restreinte ou illégale. Il ne peut notamment pas être diffusé aux Etats-Unis, et ne peut pas être distribué, directement ou indirectement, sur le marché des Etats-Unis ou auprès d'une US Person.

Le présent document a pour seul but d'informer les investisseurs, qui prendront leurs décisions d'investissement sans se fier uniquement à ce document. Société Générale Private Banking et ses Entités ne sauront être tenues pour responsables en cas de perte directe ou indirecte liée à un quelconque usage de ce document ou de son contenu. Société Générale Private Banking et ses Entités n'offrent aucune garantie, expresse ou tacite, quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations ou quant à la rentabilité ou la performance de toute classe d'actifs, pays, ou marché.

Les prévisions concernant les performances futures sont basées sur des hypothèses qui peuvent ne pas se concrétiser. Les scénarios présentés sont des estimations de performances futures, fondées sur des informations passées sur la manière dont la valeur d'un investissement varie et/ou sur les conditions de marché actuelles, et ne sont pas des indications exactes. Le rendement obtenu par des investisseurs sera amené à varier en fonction des performances du marché et de la durée de conservation de l'investissement par l'investisseur. Les performances futures peuvent être soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.

Les données historiques utilisées et les informations et avis cités, proviennent ou sont notamment basées sur des sources externes que Société Générale Private Banking et ses Entités considèrent fiables mais qu'elles n'ont pas vérifiées de manière indépendante. Société Générale Private Banking et ses Entités n'assumeront aucune responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence et l'exhaustivité de ces données.

Société Générale Private Banking France : Sauf indication contraire expresse, le présent document est publié et distribué par Société Générale Private Banking France, département de Société Générale S.A., établissement de crédit prestataire de services d'investissement agréé par et sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE ») (sise ECB Tower, Sonnemannstraße 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne) au sein du Mécanisme de supervision unique banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (sise 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09), et l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») (sise 17 Pl. de la Bourse, 75002 Paris). Société Générale est également enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 07 022 493 orias.fr.

Société Générale est une société anonyme française au capital de 958 618 482,50 euros au 6 novembre 2025, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, et dont le numéro d'identification unique est 552 120 222 R.C.S. Paris. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.com.

Société Générale Luxembourg : Le présent document est distribué depuis le Luxembourg par Société Générale Luxembourg, société anonyme enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6061 et établissement de crédit autorisé et régi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE »), et dont le siège social est sis 11, avenue Émile Reuter – L 2420 Luxembourg. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur <https://www.societegenerale.lu/>. Aucune décision d'investissement quelle qu'elle soit ne pourrait résulter de la seule lecture de ce document. Société Générale Luxembourg n'accepte aucune responsabilité quant à l'exactitude ou autre caractéristique des informations contenues dans ce document. Société Générale Luxembourg n'accepte aucune responsabilité quant aux actions menées par le destinataire de ce document sur la seule base de ce dernier, et Société Générale Luxembourg ne se présente pas comme fournissant des conseils, notamment en ce qui concerne les services d'investissement. Les opinions, points de vue et prévisions exprimées dans le présent document (y compris dans ses annexes) reflètent les opinions personnelles de l'auteur/des auteurs et ne reflètent pas les opinions d'autres personnes ou de Société Générale Luxembourg, sauf indication contraire. Ce document a été élaboré par Société Générale. La CSSF n'a procédé à aucune analyse, vérification ou aucun contrôle sur le contenu du présent document.

Société Générale Private Banking (Monaco) : Le présent document est distribué à Monaco par Société Générale Private Banking (Monaco) S.A.M., sise 11 avenue de Grande Bretagne, 98000 Monaco, Principauté de Monaco, régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et la Commission de Contrôle des Activités Financières. Les produits financiers commercialisés à Monaco peuvent être réservés à des investisseurs qualifiés conformément aux dispositions de la loi n° 1.339 du 07/09/2007 et de l'Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10/09/2007. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.com.

N° ADEME : FR231725_01VSGB

